

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 263**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur en aménagement intérieur

Nouvel intitulé : Concepteur en aménagement et en design d'espace

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut création, réalisation, étude en aménagement et design (CREAD)	Directeur du CREAD, Directeur du CREAD

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en aménagement intérieur exerce un métier lié à l'aménagement et à la transformation des structures et des volumes intérieurs des lieux privés ou publics : habitations et/ou commerces. Il exerce principalement ses activités au sein d'un cabinet d'architecte diplômé (DPLG diplômé par le gouvernement), d'architecte d'intérieur, d'agencier de magasins, de cuisines, de salles de bain.

Il conçoit et élabore un projet en adéquation avec les attentes du client. Il propose un concept décoratif et établit un cahier des charges précis respectant les exigences du client.

Le technicien supérieur en aménagement intérieur réalise les perspectives afin d'établir des images visuelles pour le maître d'ouvrage, il réalise les plans de conception nécessaires pour l'exécution des travaux, il intègre dans son travail les contraintes techniques, réglementaires et budgétaires.

Pour les bâtiments d'habitation des particuliers, il rédige les permis de construire dans la limite d'une habitation de 170 m² habitables.

Pour l'agencement de lieux publics, il rédige :

- Les demandes de travaux auprès des services publics (mairie, architectes des bâtiments de France)
- Les fiches de sécurité incendie, d'hygiène et d'accessibilité aux handicapés.

Il contrôle la bonne exécution des travaux. Il est un coordinateur nécessaire entre le maître d'ouvrage et les entreprises afin de mener le projet à son terme.

Après quelques années d'expérience professionnelles au sein d'un cabinet, en tant que salarié, le titulaire de la certification peut exercer en indépendant, créer, ou reprendre une entreprise.

La certification atteste les compétences suivantes :

- Compétences commerciales et relationnelles

- Compétences techniques :

- * maîtrise de la technologie des matériaux et des bâtiments
- * maîtrise des techniques de tracés de plans nécessaires à l'exécution de l'ouvrage,
- * maîtrise des méthodes de rédaction des dossiers des clauses techniques et particulières (liste des ouvrages et des matériaux)

- Compétences artistiques et culturelles :

- * connaissance des styles décoratifs, du mobilier et de l'architecture des différentes époques,
- * maîtrise des techniques de réalisation des croquis rapides illustrant auprès du maître d'ouvrage son concept, ses idées.

- Compétences infographiques :

- * maîtrise des outils informatiques afin de réaliser les plans, les coupes, les élévations, les vues perspectives en deux et trois dimensions.

(CAO/DAO)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien en aménagement intérieur travaille : - dans les cabinets d'architecte et/ou d'architecte d'intérieur et/ou décorateur
- dans les magasins de cuisine, salle de bains, sanitaires.

- dans les entreprises spécialisées dans un domaine technique.

Dessinateur projeteur, agencier, architecte d'intérieur, collaborateur d'architecte, décorateur intérieur, infographiste, designer mobilier

Cuisiniste baniste
Technicien éclairagiste, technicien sécurité incendie...

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après formation (dont 12 semaines de stage dans le milieu professionnel), la certification comporte : - un projet d'aménagement d'intérieur : choix d'un concept global, étude d'une salle de bain, création d'un mobilier utilitaire et fonctionnel
- un projet artistique et culturel : réalisation de fiches de synthèse de style et d'ornementation en utilisant les techniques monochromes
- la réorganisation d'un volume habitable : implantation d'un escalier, d'une salle de bain et d'une cuisine
- la création d'ambiances
- un dossier de style mobilier et ornementation
- enseignement général : anglais technique, marketing, communication, réglementation des établissements recevant du public (ERP), droit social.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		100% de professionnels du bâtiment, architectes et architecte d'intérieur, décorateurs.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 octobre 2005 publié au Journal Officiel du 18 novembre 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 18 novembre 2005, jusqu'au 18 novembre 2007.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 18 juin 1993 publié au Journal Officiel du 9 juillet 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur'. Observations : Titre délivré par l'Ecole d'enseignement technique privée TORRIJOS. Homologation pour deux ans.

Arrêté du 17 octobre 1996 publié au Journal Officiel du 13 novembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : Titre anciennement délivré par l'Ecole Torrijos (Lyon)

Arrêté du 22 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

2001 : 14 titulaires de la certification 2002 : 27 titulaires de la certification

2003 : 27 titulaires de la certification

2004 : 24 titulaires de la certification

Autres sources d'information :

Email : info@cread.fr

<http://www.cread.fr>

Lieu(x) de certification :

INSTITUT CREAD 11, rue Henri IV

69002 LYON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Jusqu'en 1996, ce titre était délivré par l'Ecole Torrijos sous l'intitulé 'Titre de technicien supérieur en aménagement intérieur'.

Certification suivante : Concepteur en aménagement et en design d'espace